

## L'engagement des femmes mis à l'honneur

07/03/2014 14:14 - Auteur : Cassandra Chérubin

**A la veille de la Journée internationale de la femme qui aura lieu le 8 mars, Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a décoré à l'hôtel de Brienne sept femmes civiles et militaires particulièrement méritantes. Figures symboliques présentes : la ministre des Droits des Femmes, Najat Vallaud-Belkacem, et le médecin général inspecteur Valérie André, première femme nommée officier général. Lors de cette cérémonie, le ministre s'est exprimé sur les progrès accomplis en matière d'égalité professionnelle, et a abordé notamment les défis qu'il reste à relever.**

Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a décoré jeudi 6 mars sept femmes de la Défense à l'hôtel de Brienne. Étaient présents à la cérémonie la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, et le médecin général inspecteur Valérie André, première femme nommée officier général, ainsi que les différents chefs d'état-major.



Ces sept femmes, dont cinq militaires, de profils variés et aux carrières brillantes, ont toutes une particularité commune : elles contribuent à la sécurité nationale, de par leurs parcours exemplaires et méritants, et participent donc activement à l'engagement en faveur des femmes.

*« Voilà un siècle que les femmes ont rejoint le ministère de la Défense. Un siècle de cheminement, patient mais obstiné, pour faire réussir la parité femmes-hommes et l'égalité professionnelle. [...] Qu'elles soient dans les forces, au sein de mon cabinet ou dans l'administration centrale, nombre d'entre elles jouent des rôles importants dans notre politique de défense. »*

Jean-Yves Le Drian a aussi évoqué les enquêtes récentes sur la violence et le harcèlement des femmes au sein de la Défense. Il a ainsi annoncé qu'un plan d'actions contre ce phénomène a été mandaté à l'inspecteur général Bolelli et à la contrôleuse général Debernardy. Cette lutte sera structurée sur trois principes : Transparence. Prévention. Sanction.



Maitre principal Marquier : contrôleuse aérienne qui a participé à l'opération Harmattan en Libye. A reçu la Médaille militaire.

Mme Françoise Gaudin : haut fonctionnaire à l'égalité des droits. A été élevée à la dignité d'officier de l'Ordre national du mérite.

Médecin-chef Vidal : A témoigné de ses compétences médicales lors du déploiement au Liban en 2006. A été élevée au grade de chevalier de l'Ordre national du mérite.

Mme Valérie Le Gleut : sous directrice des relations sociales à la DRH du ministère. A été élevée au grade de chevalier de l'Ordre national du mérite.

Capitaine Villard : affectée au 4e régiment d'hélicoptère des forces spéciales de Pau, a démontré ses mérites lors d'une opération au Mali. A reçu la Croix de la valeur militaire.

Lieutenant Kocher : pilote de chasse de l'escadron Navarre, pour une mission d'appui à des soldats italiens en Afghanistan fin 2011. A reçu la Croix de la valeur militaire.

Brigadier-chef Pujapujane : A démontré ces compétences en action sous le feu lors d'une mission de reconnaissance au Mali en 2013. A reçu la Croix de la valeur militaire.

A l'occasion de cette cérémonie et alors que se tiendra demain la journée internationale du 8 mars, la Rédaction vous propose de rencontrer d'autres femmes de la Défense et de revenir sur l'histoire des femmes dans les armées à travers le dossier « Femmes de la défense aujourd'hui ».

## FEMMES DE LA DEFENSE AUJOURD'HUI

**Depuis la loi Paul-Boncour (1938) portant sur l'organisation de la Nation en temps de guerre et instaurant les premiers engagements féminins dans les armées sous statut civil à la suppression des quotas de recrutement en 1998, les femmes sont parvenues à trouver leur place au sein de la Défense.**

### LE DROIT CHEMIN

**Juriste, avocate, mais aussi ambulancière en ex-Yougoslavie et officier en mission au Tchad... Grâce à la réserve, Marion de La Lande d'Olce semble avoir vécu plusieurs vies. Aujourd'hui substitut du procureur à Tarbes, cette femme de 52 ans a trouvé sa place en partie grâce à son engagement militaire.**



Extraordinaire. Voilà un mot que Marion de La Lande d'Olce utilise souvent pour évoquer les personnes qu'elle a croisées au cours de sa vie. Et pourtant, cette femme est, à bien des égards, elle-même extraordinaire. Née en 1961 dans le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, aujourd'hui République de Vanuatu, où son père, Bernard Hébert, occupait le poste d'administrateur des colonies, elle acquiert très tôt le sens du devoir envers la France. À 6 ans, lors d'un 14 Juillet à Nouméa, où son père a été muté, sa mère lui intime, ainsi qu'à ses cinq frères et sœurs, de bien se tenir : « *N'oubliez pas que vous représentez la France.* » Une phrase qui la marque pour la vie. Retour en métropole à 8 ans. Son père, devenu maire de son village normand, reçoit de nombreuses

personnalités : Pierre Messmer, Paul-Émile Victor, Haroun Tazieff, André Malraux... La petite Marion s'interroge et lui demande de raconter son histoire. Celle d'un jeune homme de 18 ans qui rejoint Londres en 1940, s'engage dans les Forces françaises libres, combat en Afrique et participe à la campagne de France et d'Allemagne, jusqu'à Berchtesgaden. Compagnon de la Libération, son père décède alors que Marion a 23 ans. Très marquée par les récits de cette figure paternelle qu'elle admire et alors qu'elle poursuit des études de droit, elle s'engage chez les Rochambelles afin de suivre une formation de conductrice ambulancière. Deux week-ends par mois, elle s'entraîne à la topographie, au parcours du combattant et au tir au sein du 8<sup>e</sup> régiment de transmissions. Brevetée chef conductrice ambulancière, elle est affectée à la 2e division blindée au grade de caporal et participe aux sorties du régiment en manœuvres. À Mailly-le-Camp, Mourmelon, par – 15 °C... Et elle adore ça ! « *En pleine nuit, au milieu des chars, sous les tirs, on devait se débrouiller seules et effectuer notre mission de ramassage des blessés. Une excellente formation qui nous donnait de bons automatismes* », commente-t-elle. Parallèlement, Marion, devenue juriste d'entreprise, multiplie les voyages professionnels dans les capitales européennes. Lorsque son emploi du temps le lui permet, elle s'adonne à sa passion pour le sport : ski, voile, escrime, parapente, deltaplane, saut à l'élastique. Pourquoi une telle boulimie ? « *À la maison, c'était obligatoire d'avoir 20 en sport, comme dans toutes les matières. Et puis, on se doit d'être apte physiquement qu'on soit de réserve ou d'active.* » L'armée, justement, la rattrape. En 1996, devenue sergent, elle part en tant que réserviste opérationnelle dans le cadre de l'opération Salamandre (ex-Yougoslavie), démissionnant de son poste de juriste du jour au lendemain. Quatre mois durant, elle va prendre en charge les blessés, accidentés, réfugiés à Ploce, Mostar et Trogir. À son retour, elle retrouve un poste de juriste d'entreprise, mais le cœur n'y est plus. « *Cette expérience a été une libération. J'étais trop proche de ma famille, j'avais grandi dans un cocon et cette mission m'a poussée à vivre ma propre vie* », analyse-t-elle. Elle passe alors le barreau, devient avocate dans un cabinet spécialisé en informatique. Elle rencontre son mari lors d'une formation au 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine, réussit le difficile concours des officiers de réserve spécialistes d'état-major et devient maman d'une petite fille en 2004. Mais conseiller des clients trop souvent uniquement en quête de profits ne lui convient pas. Elle n'hésite donc pas à effectuer un nouveau changement de cap. Cette fois-ci, ce choix sera le bon. Elle intègre la magistrature en 2005, à 44 ans. Parallèlement, elle multiplie en tant que capitaine les périodes de réserve opérationnelle là où son expertise est nécessaire, parcourant les camps de réfugiés du Darfour au Tchad. Désormais substitut du procureur de la République à Tarbes, elle sait qu'elle a trouvé sa voie : « *L'armée m'a appris la persévérance, ce qui m'a aidé à ne pas lâcher jusqu'à ce que je trouve ma vocation. Aujourd'hui, je m'épanouis comme magistrate, car j'ai cette responsabilité de ne pas faire défaut à la justice et à la société* », conclut-elle. Et pour que la tradition se perpétue, elle parle à sa fille de l'histoire familiale. « *Je ne veux pas l'écraser avec ça, mais je lui dis que s'il faut défendre son pays, elle devra le faire.* » À 52 ans, Marion de La Lande d'Olce semble avoir trouvé son équilibre. Entre deux permanences au tribunal, elle continue d'animer l'association des familles des Compagnons de la Libération qu'elle a cofondée et pratique le tennis, la marche, l'équitation et le golf. Un parcours extraordinaire pour une femme formidable.

## UNE INFIRMIERE DANS LE CIEL DE GAO

**Maillon indispensable de la chaîne des secours en opération extérieure, le CASA « Nurse » est l'avion utilisé pour le transport des blessés. A son bord, des infirmières convoyeuses font partie de la chaîne santé.**

## 8 MARS : ORIGINE D'UNE JOURNÉE AU FEMININ

**Le 8 mars, de nombreux pays à travers le monde célèbrent la journée internationale de la femme. Retour sur l'origine et l'histoire de cette journée.**

« *À l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous nous souvenons des femmes qui, dirigées par des femmes dans le cadre de syndicats, ont réclamé à cette date, il y a plus d'un siècle, de meilleures conditions de travail, la paix et du pain, et nous leur rendons hommage. Leur appel reste valable aujourd'hui.* » Comme le souligne Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes, la Journée internationale de la femme est apparue dans le contexte des mouvements sociaux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, en Amérique du Nord et en Europe.



L'année 1909, marque une étape importante. Conformément à une déclaration du Parti socialiste américain, la première Journée nationale de la femme est célébrée sur l'ensemble du territoire des États-Unis le 28 février. En 1910, l'Internationale socialiste réunie à Copenhague (Danemark) instaure une Journée de la femme, de caractère international, pour rendre hommage au mouvement en faveur des droits des femmes et pour aider à obtenir le suffrage universel des femmes. L'année suivante, la Journée internationale de la femme est célébrée pour la première fois, le 19 mars, en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, où plus d'un million de femmes et d'hommes assistent à des rassemblements. Une semaine après, le 25 mars, le tragique incendie de l'atelier Triangle à New York coûte la vie à plus de 140 ouvrières, pour la plupart des immigrantes italiennes et juives. Cet événement va avoir une forte influence sur la législation du travail aux États-Unis. Les célébrations subséquentes de la Journée internationale de la femme permettront par la suite de rendre hommage à ces femmes. A la veille de la Première Guerre mondiale, dans le cadre du mouvement pacifiste, les femmes russes célèbrent leur première Journée internationale de la femme, le dernier dimanche de février 1913. Dans les autres pays d'Europe, le 8 mars ou à un ou deux jours de cette date, les femmes tiennent des rassemblements, soit pour protester contre la guerre, soit pour exprimer leur solidarité avec leurs sœurs.

En 1917, les femmes russes choisissent le dernier dimanche de février pour faire grève. Tandis que deux millions de soldats russes ont été tués pendant la guerre, les femmes veulent obtenir « le pain et la paix ». Quatre jours plus tard, le 23 février du calendrier julien, mais le 8 mars dans le calendrier géorgien, le Tsar abdique et le gouvernement provisoire accorde le droit de vote aux femmes.

En 1975, lors de l'Année internationale de la femme, l'ONU commence à célébrer la Journée internationale de la femme le 8 mars. Deux ans plus tard, en décembre 1977, l'Assemblée générale adopte une résolution proclamant la Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale à observer n'importe quel jour de l'année par les États membres. En adoptant sa résolution, l'Assemblée générale a reconnu le rôle des femmes dans les efforts de paix et de développement et a appelé à mettre fin aux discriminations et à renforcer le soutien à la pleine participation des femmes.

Depuis ces premières années, la Journée internationale de la femme a pris une nouvelle dimension mondiale dans les pays développés comme dans les pays en développement. Le mouvement féministe en plein essor a aidé à faire de la célébration de cette Journée le point de ralliement des efforts coordonnés déployés pour exiger la réalisation des droits des femmes et leur participation au processus politique et économique. De plus en plus, la Journée internationale de la femme est le moment idéal pour réfléchir sur les progrès réalisés, demander des changements et célébrer les actes de courage et de détermination de femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire des droits des femmes.

### **ETRE FEMME ET MILITAIRE**

48 300 femmes servent actuellement au sein des armées françaises, dans la quasi-totalité des métiers. Avec un taux de féminisation de 15,07 %, la France avec est une des armées européennes qui possède le plus grand nombre de femme dans ses rangs. Fin 2013 un colloque sur les femmes militaires s'est tenu à l'Hôtel des Invalides, à l'occasion du trentième anniversaire de l'intégration des premières femmes à Saint-Cyr. Organisé par le pôle Action globale et forces terrestres du centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC), il a permis à de nombreux intervenants de plusieurs nations, masculins et féminins, de parler sans tabou de l'évolution et des perspectives d'avenir de la féminisation dans les armées et de la place des femmes au sein de l'institution

## LES FEMMES DANS LES ARMEES

### La féminisation des armées en chiffres

- Effectif féminin militaire : 32 520 soit 15,18%
- Effectif féminin civil : 25 036 soit 38%
- Officiers : 13,21% - Sous-officiers : 17,12% - Militaires du rang : 13,37% - Volontaires : 28,69%
- Cadres A de niveau I : 24,77%
- Effectifs militaires en opérations extérieures : 1 274 soit 7%
- Participation aux concours d'officiers : 27,4% des candidats inscrits et 18,9% des candidats définitivement intégrés
- Réserve citoyenne : 15,8%

**(source DRH-MD octobre 2013 pour les militaires et bilan social 2012 pour les civils)**